



Débat public du Conseil de Sécurité des Nations Unies

La protection des civils dans les conflits armés

20 mai 2026

Intervention de Stéphanie Toschi
Représentante permanente adjointe, Chargée d'affaires a.i.

Monsieur le Président,

Nous remercions la Chine d'avoir organisé ce débat public annuel sur la protection des civils. Nous tenons également à remercier les briefers pour leurs présentations et témoignages, qui décrivent une image dévastatrice de la situation sur le terrain. Nous saluons tous les acteurs humanitaires pour leur courage et leurs efforts continus dans des situations extrêmement difficiles.

Le Luxembourg souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne et du Groupe d'amis sur la protection des civils et souhaite y ajouter les éléments suivants.

Bien que le rapport du Secrétaire général fasse état d'une baisse générale du nombre de victimes civiles, la réalité demeure alarmante : toutes les 14 minutes un civil perd la vie en raison d'un conflit armé. Plus de 130 conflits sont désormais en cours, un nombre record depuis la création des Nations Unies. Nos pensées vont aux populations civiles et aux proches des victimes tuées, que ce soit à Gaza et en Cisjordanie, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Ukraine, au Myanmar ou ailleurs dans le monde.

Soyons clairs : le respect du droit international humanitaire n'est pas optionnel. Il constitue une obligation juridique pour toutes les parties à un conflit armé et reflète la protection minimale qui doit être accordée aux civils et aux autres personnes protégées. De fait, le droit international humanitaire est souvent ignoré, violé, et ceci dans un contexte d'impunité accrue.

Monsieur le Président,

Le droit international, y compris le droit international humanitaire, est l'un des instruments les plus puissants dont nous disposons pour garantir la protection et la dignité de chacun. C'est dans ce contexte que nous soulignons l'importance de l'Initiative mondiale en faveur du droit international humanitaire, dont le Luxembourg co-préside le groupe de travail 6 sur l'utilisation des technologies numériques dans les conflits armés, avec le Ghana, le Mexique, la Suisse et le CICR.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, les avancées dans le monde numérique présentent des défis considérables pour la protection des civils dans les conflits armés. Les cybers-opérations peuvent causer des dommages sans implication humaine ou utilisation d'arme. Ces

nouvelles armes et méthodes de guerre ne doivent pas être développées et déployées dans un vide juridique- le droit international humanitaire doit rester applicable et le contrôle humain sur l'usage de la force doit être préservé.

Monsieur le Président,

Le contexte humanitaire est compliqué davantage par des coupes budgétaires importantes qui rendent le travail des acteurs humanitaires encore plus difficile. Le Luxembourg est et restera un partenaire fort, fiable et constant pour ces acteurs humanitaires. C'est dans ce sens que le Luxembourg soutiendra les efforts du CICR – un de ses partenaires humanitaires les plus importants – avec une contribution totale de 16.600.000 euros par an pour la période 2026 à 2029. Outre les contributions financières, et dans l'optique d'exploiter davantage les moyens et l'expertise du Luxembourg pour aider à répondre à l'ampleur des besoins humanitaires, le Luxembourg est fier d'accueillir depuis novembre 2022 une délégation du CICR pour le cyberspace.

Le Luxembourg se félicite également de la tenue de la Conférence de haut niveau sur « L'humanité dans la guerre », qui se déroulera dans le Royaume hachémite de Jordanie le 7 décembre 2026.

Permettez-moi aussi de souligner notre partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies – OCHA – que le Luxembourg soutient avec plus de 13 millions d'euros en 2026, y inclus nos contributions aux fonds communs et au CERF. Nos contributions sont prévisibles et régulières, afin de permettre à l'OCHA de poursuivre ses efforts en vue de garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux populations civiles les plus vulnérables, conformément aux principes du droit international humanitaire.

Pour conclure, Monsieur le Président, le Luxembourg reste déterminé à faire progresser la protection des civils et la prévention des atrocités, notamment dans le cadre de notre coprésidence du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Je vous remercie.

651 mots